



Compte rendu du Conseil d'école du 15 mars 2024

Présents :

- **Mairie** : Mme Charmetant, maire ; Mr Rodemet, adjoint aux affaires scolaires
- **Equipe enseignante** : Mme Coatantiec, Mme Michel, Mme Jacquetand, Mme Rey Mme Nguyen, Mme Perrin, Mr Tounissoux, Mme Jouan Pautou, Mr Collet
- **Représentants des parents au conseil d'école** : Mr Louvancour, Mme Lejeune, Mme Bergeran, Mme L'Herbette, Mme Chakouri, Mme Hayez,, Mme Bruère, Mr Rizzato
- **ATSEM** : Mme Chaléard

Excusée : Mme l'Inspectrice

Secrétaire : Mr Tounissoux

1. Modification des horaires scolaires :

Rappel modalités :

Le code de l'éducation prévoit que la semaine scolaire comporte pour tous les élèves vingt-quatre heures d'enseignement réparties sur neuf demi-journées. Dans ce cadre, les heures d'enseignement sont organisées les lundis, mardis, jeudis, vendredis et mercredis matin, à raison de 5h30 maximum par jour et de 3h30 maximum par demi-journée.

Le code de l'éducation prévoit toutefois que le calendrier scolaire national peut être adapté pour tenir compte des situations locales. Ainsi, il est prévu que le conseil d'école ou la commune peut transmettre un projet dérogatoire d'organisation de la semaine scolaire, soumis pour avis à l'IEP avant transmission à l'inspectrice d'académie qui est compétente pour arrêter l'organisation scolaire de chaque école.

L'IA-Dasen statue à partir d'une proposition conjointe de la collectivité et d'un ou plusieurs conseils d'école qui doit respecter le cadre réglementaire à savoir :

- *24 heures d'enseignement hebdomadaire*
- *6 heures par jour au maximum- 3h30 au maximum par demi-journée au plus*
- *Pause méridienne d'au moins 1h30*
- *Prendre en compte les contraintes existantes (organisation du transport scolaire)*
- *Garantir le respect de l'intérêt des élèves*
- *Recueillir l'avis de l'inspecteur de l'éducation nationale*

Vote :

« Etes vous pour une demande de modification des horaires scolaires : organisation sur 4 jours ? »

Résultats : 9 voix NON ; 7 voix OUI ; 2 abstentions

- *Prendre en compte les contraintes existantes (organisation du transport scolaire)*

Mr Rodemet a contacté Mme Stephan, chargée de gestion du Plan de transport scolaire au conseil régional afin d'étudier les incidences sur le ramassage scolaire concernant une modification des horaires scolaires (passage de 4,5j à 4j).

Afin de garder possible la desserte du collège, l'horaire maximum de départ de l'école serait 16h20 ce qui signifie une fin de cours à 16h10. Il reste donc 40 minutes à répartir sur la semaine.

La possibilité de réduire la pause méridienne n'est pas envisageable en raison du nombre élevé d'élèves (trois services de restauration).

L'augmentation du temps le matin en commençant plus tôt aurait une incidence sur le transport des collégiens.

Il est donc décidé de ne pas faire de demande de modification des horaires cette année.

2. Le projet d'école et son suivi

Axe 1 : Améliorer les réussites et réduire les inégalités

- Ciné Lecture :
Les classes de GS CP, CE1, CM1 et CM2 vont participer au ciné-lecture, les projections au cinéma sont programmées au mois de mai. Cette sortie sera financée par le Sou.
- La semaine des mathématiques (du 13 au 20mars) « L'important c'est de participer »
Toutes les classes participent en proposant des défis sur le thème des jeux olympiques
Trois classes participent à la course aux nombres "Course aux nombres".

Axe 2 : Développer le parcours éducatif

- Parcours culturel :
"Sorties au théâtre" :
Cette année, toutes les classes se sont rendues au théâtre de Bourg en Bresse ou à la MJC pour les PS.
Les sorties durant la période 3 :
Classes de GS CP : « Dans ta valise »
Classes de CM : « Traversée »

La grande lessive : Six classes vont participer à l'œuvre d'art participative prenant la forme d'une installation éphémère qui détourne le dispositif des anciennes « grandes lessives », elle aura lieu dans 130 pays sur 5 continents. Cette année le thème est : «Faire des bulles »

- Parcours citoyen :
Éducation aux Médias :
Mme Bruère journaliste, animatrice d'éducation aux médias de l'association « entre les lignes » intervient bénévolement dans les classes de CM depuis lundi 4 mars. L'association s'engage dans un projet européen « De facto »
Très bon retour des élèves et des enseignants.
« Les chemins de la mémoire » CM1
Les élèves de la classe de Mme Jouan-Pautou vont participer aux chemins de la mémoire à Echallon le 16 mai 2024.
Ce projet a pour objectif la construction d'une citoyenneté vigilante et éclairée abordant notamment les notions de paix, de résistance, de fraternité et de liberté. 1000 à 1500 élèves de CM1 sont attendus.
- Le projet a pour objectif la construction d'une citoyenneté vigilante et éclairée abordant notamment les notions de **paix**, de **résistance(s)**, de **fraternité** et de **liberté**.
- Il s'agit également de vivre une manifestation de grande ampleur (1000 à 1500 enfants attendus).
- Parcours éducatif de santé et EPS : Éducation et sensibilisation à la santé par l'alimentation :
En réponse à l'appel à projets de la communauté de commune, l'école a de nouveau été acceptée, le travail est axé cette année sur la lutte contre le gaspillage. Une nutritionniste de la banque alimentaire de l'Ain va intervenir dans 4 classes
Concours graines de l'Ain : le dossier présenté par l'école a été retenu et l'école sera récompensée le 6 avril à la Viriat.
- Savoir nager : Les élèves de CP et CM2 iront à la piscine à partir du 12 Avril pour 10 séances. Les entrées sont financées par le Sou et le transport par la Mairie

- « Label génération 2024 »

L'école a obtenu le label « génération 2024 » le 6 décembre.

Des rencontres USEP (breaking, orientation, tchoukball) sont prévues.

Les élèves des classes de CE1, CE2 et CM2 ont interviewé Mr Foucan athlète spécialiste du 400m.

Semaine Olympique et Paralympique ; la journée paralympique aura lieu le 13 mai

Le daily miles day va être reconduit cette année

Axes 3: Prendre en compte le climat Scolaire et le bien être à l'école

Dans le cadre du PEDT (projet éducatif de territoire), un groupe de travail va être formé pour travailler sur l'aménagement de la cour.

- Développer la qualité des relations entre élèves

1. La gestion des conflits entre pairs : les messages clairs

Le message clair vise à orienter la discussion vers la résolution non-violente de petits différends, à désamorcer de petits conflits entre pairs, dans un esprit de responsabilité, de respect mutuel et de construction de l'autonomie. À ce titre, il apparaît comme un outil pertinent pour améliorer le climat scolaire dans le premier degré

2. La transgression des règles et la sanction réparation

Qu'est-ce qu'une sanction ?

La sanction est inscrite dans le monde de la règle et de la loi.

La sanction répressive (ou punitive) a une fonction « d'expiation » dirigée contre la personne. Elle vise en premier lieu à permettre au groupe de continuer à fonctionner, mais **elle ne vise pas une amélioration du comportement de l'élève concerné.**

Qu'est-ce qu'une sanction éducative ?

La différence avec une attitude répressive « traditionnelle », c'est la question du **sens** que l'on donne aux injonctions et aux règlements. C'est une **distinction primordiale** qui permet d'interpréter et de **s'approprier** la loi, de « **l'intérioriser** ».

Pour qu'elle soit **éducative**, une sanction doit être pensée pour qu'elle permette à l'élève de réfléchir à la gravité de ses actes, à ses conséquences, à des moyens de « faire autrement » la prochaine fois.

Les sanctions sont décidées en conseil des maîtres.

Les fiches de réflexions sont une aide à la prise de conscience des actes, elles sont rédigées pendant un temps de privation de la récréation. Elles doivent être signées par les parents avant d'être consignées dans un classeur

Les fiches de réflexion sont utilisées par le personnel de surveillance de la cantine.

3. Achats, travaux et entretien des bâtiments

- La commission travaux s'est réunie jeudi 8 mars afin de faire un point sur les travaux
Travaux urgents : pose d'un passe câble pour éliminer les multiprises. Des devis ont été réalisés
La pose d'occultants dans les classes de CE1 CE2 (bâtiment du haut) est à prévoir.
Un groupe d'experts (assurance) doit intervenir dans le bâtiment modulaire le 20 mars pour résoudre les problèmes d'infiltration sous le plancher.
- Date prochaine commission à prévoir

4. Sécurité

Un exercice est programmé le 27 mars

5. Point sur les absences

La directrice rappelle que les absences de élèves doivent être justifiées par mail avant 8h15. Il n'est cependant pas demandé de fournir de certificat médical.